

UN SYNDICAT À VOTRE SERVICE

UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE

Première affectation, titularisation, mobilité, promotions...

DES CONSEILS EN ACADÉMIE ET AU NIVEAU NATIONAL :

Réseau de collègues, référents-conseils académiques,
perdus correspondants du siège, formations syndicales au « métier »...

UNE PROTECTION RENFORCÉE

Le SNPDEN-UNSA travaille en étroite collaboration avec l'Autonome de solidarité.

Les adhérents SNPDEN-UNSA qui sont aussi adhérents de l'Autonome (voir conditions sur : autonome-solidarite.fr/) bénéficient ainsi des conseils et de l'appui concertés des deux organisations.

**MONTANT
UNIQUE POUR
LES NOUVEAUX
ADHÉRENTS :
100€***

* Entrants dans la fonction
et faisant fonction.

1

DÉTERMINEZ LE MONTANT DE VOTRE COTISATION

Les entrants dans la fonction et les faisant fonction (FF) bénéficient d'un tarif unique de 100 €, soit un coût réel de 34 €. Ensuite, la cotisation est fonction de votre indice. Pour les retraités, c'est la ligne « revenu principal » de votre bulletin de pension qui est prise en compte. Reportez-vous aux tableaux ci-dessous. N'oubliez pas que 66 % de votre cotisation vous sont remboursés par une déduction fiscale : vous aurez par la suite la possibilité de télécharger, sur le site du SNPDEN, l'attestation de déduction fiscale pour les impôts. L'adhésion prend effet dès validation de la cotisation acquittée et est valable pour 1 année calendaire (de date à date).

COTISATIONS ACTIFS : PART SNPDEN + COTISATION UNSA ACTIFS (53,32 €) INCLUSE	MONTANT TOTAL DE LA COTISATION 2025 - 2026	COÛT RÉEL ANNUEL ¹	COÛT RÉEL MENSUEL ²
inférieur à 551	186,07 €	62,02 €	5,17 €
entre 551 et 650	215,83 €	71,94 €	6,00 €
entre 651 et 719	248,58 €	82,86 €	6,91 €
entre 720 et 800	273,06 €	91,02 €	7,59 €
entre 801 et 880	290,19 €	96,73 €	8,06 €
entre 881 et 940	312,05 €	104,02 €	8,67 €
entre 941 et 1020	334,49 €	111,50 €	9,29 €
entre 1 021 et 1 128	362,26 €	120,75 €	10,06 €
supérieur à 1 128	393,56 €	131,19 €	10,93 €

COTISATIONS RETRAITÉS : PART SNPDEN + COTISATION UNSA RETRAITÉS (43,79 €) INCLUSE	MONTANT TOTAL DE LA COTISATION 2025 - 2026	COÛT RÉEL ANNUEL ¹	COÛT RÉEL MENSUEL ²
pension brute inférieure à 2 497 €	98,54 €	65,04 €	5,42 €
pension brute entre 2 498 € et 2 778 €	160,25 €	105,77 €	8,81 €
pension brute entre 2 779 € et 3 056 €	176,44 €	116,45 €	9,70 €
pension brute entre 3 057 € et 3 264 €	191,26 €	126,23 €	10,52 €
pension brute entre 3 265 € et 3 541 €	206,87 €	136,53 €	11,38 €
pension brute entre 3 542 € et 3 899 €	222,97 €	147,16 €	12,26 €
pension brute supérieure à 3 899 €	241,13 €	159,15 €	13,26 €

2

CHOISISSEZ VOTRE MODE DE PAIEMENT

EN LIGNE PAR CB (FRAIS : 2,00 €) ;

- Paiement en 1 ou 3 fois par chèque ;
- Prélèvement automatique sur 6 mois consécutifs (frais : 4,00 € ; merci de compléter le mandat de prélèvement ci-après). Le premier prélèvement est effectué le 5 du mois suivant l'adhésion.
- Prélèvement automatique avec reconduction annuelle.

MODE DE PAIEMENT :

par CB en ligne
en une seule fois
(+ 2,00 € de frais
bancaires) OU
par chèque en
une ou plusieurs
fois OU par
prélèvements
automatiques :
en six fois
(+ 4,00 € de frais
bancaires)

¹ : coût réel annuel pour
l'adhérent (1/3 du montant
de la cotisation puisqu'il est
possible de défiscaliser son
adhésion à hauteur de 66 %).

² : coût réel mensuel (coût
réel annuel / 12).